

## Stages à l'étranger en Europe et hors Europe

### 1. Introduction

La mobilité internationale est aujourd'hui devenue une réalité incontournable. Nombreux sont les étudiants qui souhaitent effectuer leur stage à l'étranger.

Le stage à l'étranger permet d'acquérir une expérience professionnelle tout en améliorant ses compétences linguistiques et sa connaissance d'un autre pays, mais il implique, de la part de l'établissement et de l'élève ou de sa famille, des démarches particulières qui demandent temps et attention.

Les dépenses inhérentes à de tels déplacements sont à la charge de l'étudiant (frais de voyage, d'assurance, d'hébergement ...).

**UN STAGE À L'ÉTRANGER NE S'IMPROVISE PAS.** Il est indispensable pour l'étudiant de se renseigner sur les formalités à remplir en fonction du pays de destination et en particulier de faire les démarches nécessaires pour être couvert en cas d'accident.

Le stage conventionné est une notion très française, elle n'a aucune valeur juridique pour les entreprises étrangères, mais elle permet de continuer de bénéficier de la sécurité sociale en France à condition que la durée du stage ne soit pas supérieure à 6 mois.

### 2. Conventions de stage

Des conventions de stage spécifiques pour les stages à l'étranger (en français et en anglais) sont disponibles au Bureau des Stages, sur le site de l'ESA et sur l'extranet.

### 3. Stage en Europe

► Pour les étudiants se rendant dans un pays de l'Union Européenne ou la Suisse, la situation est facilitée en raison de l'existence d'accords européens.

L'étudiant doit impérativement se procurer la **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)**.



Cette carte atteste des droits de l'étudiant à l'assurance maladie et permet, lors d'un séjour temporaire en Europe, de bénéficier de la prise en charge des soins médicaux nécessaires. **Elle n'est pas délivrée de façon automatique**, il faut en faire la demande au moins 2 semaines avant le départ. **Il appartient à l'étudiant de se déplacer personnellement dans une antenne de son centre de sécurité sociale (LMDE ou SMEREP).**

Dans certains pays, les frais médicaux sont très élevés. **Il est donc impératif de souscrire un contrat d'assurance complémentaire valable pour le pays et la durée du stage**, qui garantit le remboursement des frais médicaux et le rapatriement sanitaire en cas de maladie grave ou d'accident.

Si l'étudiant doit payer des frais médicaux, il doit garder les justificatifs, (factures, tickets de caisse ... ), pour se faire rembourser à son retour en France, sur la base des tarifs forfaitaires français.

#### Récapitulatif des pièces à emporter

Carte d'identité ou passeport

Carte européenne d'assurance maladie / assurance complémentaire si l'entreprise d'accueil ne propose pas de garanties

Carte d'étudiant ISIC

Convention de stage signée par l'école

Rappel : l'achat d'un billet d'avion avec une carte Visa permet à l'étudiant de bénéficier d'une assurance rapatriement.

#### 4. Stage hors Europe

► Pour les destinations ne faisant pas partie de l'Espace Economique Européen, **l'étudiant doit se renseigner de manière approfondie** auprès de son centre de sécurité social (LMDE ou SMEREP) et de l'ambassade de la destination.

Dans certains pays, les frais médicaux sont très élevés. **Il est donc impératif de souscrire un contrat d'assurance complémentaire valable pour le pays et la durée du stage**, qui garantit le remboursement des frais médicaux et le rapatriement sanitaire en cas de maladie grave ou d'accident.

Si l'étudiant doit payer des frais médicaux, il doit garder les justificatifs, (factures, tickets de caisse ... ), pour se faire rembourser à son retour en France, sur la base des tarifs forfaitaires français.

Il est également important de penser à effectuer les vaccins nécessaires, le cas échéant.

Pour les stages effectués au Québec par les étudiants de nationalité française, il est nécessaire de demander le formulaire [SE401Q](#).

De plus, une réserve financière sur un compte bancaire est obligatoire dans certains pays (Australie...)

#### Récapitulatif des pièces à emporter

Passeport

Visa

Assurance complémentaire

Carte d'étudiant ISIC

Convention de stage signée par l'école

Rappel : l'achat d'un billet d'avion avec une carte Visa permet à l'étudiant de bénéficier d'une assurance rapatriement.

#### Attention

**Tout étudiant souhaitant effectuer un stage à l'étranger doit le signaler à l'avance au Bureau des Stages qui lui remettra cette notice explicative.**

**Aucune convention ne sera signée si les démarches indiquées ci-dessus ne sont pas effectuées.**

L'école se charge d'obtenir l'agrément de la CPAM concernant la protection Accident du Travail de l'étudiant, sous réserve que la gratification ne dépasse pas 417,09 euros par mois.

(NB : L'étudiant a la possibilité de souscrire une couverture Accident du Travail avec la CFE (Caisse des français expatriés) dans le cas d'un stage gratifié au-dessus de ce plafond).

**L'école se dégage de toute responsabilité si l'étudiant effectue un stage à l'étranger sans son autorisation.**

## **5. Lien avec l'école**

L'étudiant doit informer l'école dans les plus brefs délais de toute modification d'une ou plusieurs données de la convention, de tout déplacement ou absence pendant le stage, de tout problème quel qu'il soit concernant le bon déroulement du stage et du séjour à l'étranger.

Tout stage qui ne se déroule pas dans des conditions normales de sécurité, de moralité, d'hygiène, de respect de la personne humaine doit être interrompu sur le champ sans que l'étudiant ne puisse en être sanctionné d'aucune façon par son école.

## **6. Sites à consulter**

CPAM : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

LMDE : [www.lmde.com](http://www.lmde.com) - SMEREP : [www.smerep.fr](http://www.smerep.fr)

Studyrama : [www.studyrama.com](http://www.studyrama.com)

CIDJ : [www.cidj.com](http://www.cidj.com)

Les systèmes nationaux de sécurité sociale : [www.cleiss.fr](http://www.cleiss.fr)

Parenthèse : [www.parenthese-paris.com](http://www.parenthese-paris.com)

La Maison des Français à l'étranger : [www.mfe.org](http://www.mfe.org) : site du Ministère des Affaires Etrangères.

La caisse des Français à l'étranger : [www.cfe.fr](http://www.cfe.fr) pour ceux qui font des études ou un stage rémunéré au dessus du seuil des 12.5% à l'étranger.

L'institut de veille sanitaire [www.invs.sante.fr/](http://www.invs.sante.fr/)

[www.france.diplomatie.fr](http://www.france.diplomatie.fr)

[www.france-expatries.com](http://www.france-expatries.com) : dérouler le menu en haut à gauche, choisir le pays puis consulter les rubriques, en particulier la rubrique *guides pratiques*.

Association of International Practical Training : [www.aipt.org/home](http://www.aipt.org/home)